



## Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville de Baie-Comeau

Le 18 novembre 2013

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2013. Ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget.

Ce document, qui informe la population sur la situation financière qui prévaut au sein de l'appareil municipal, fait le point sur les éléments suivants :

- Résultats au 31 décembre 2012;
- Réalisations pour l'année 2013;
- Prévisions pour l'année 2013;
- Perspectives 2014;
- Rémunération des élus.

Je dépose également ce soir deux listes en ce qui a trait à tous les contrats conclus par la Municipalité :

- Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, et ce, du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013.
- Contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats d'une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013.

## **RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Produits sous la vérification de la firme Jacques Dubé CPA inc., les états financiers vérifiés pour l'année 2012 ont été adoptés le 2 juillet 2013. Nous avons terminé l'année 2012 avec un surplus budgétaire de 2.39 M\$, portant ainsi notre surplus cumulé à 3,98 M\$.

Au 31 décembre 2012, l'endettement total de la Municipalité était de 117,9 M\$ et la dette à la charge du citoyen était de 99 M\$. Au 31 décembre 2011, la dette totale était de 113,2 M\$ alors que celle à la charge du citoyen était de 100,9 M\$.

## **PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2013**

Le budget 2013, adopté en décembre 2012, prévoyait un résultat à l'équilibre avec des revenus de fonctionnement à la hauteur de 69,9 M\$, dont 45,2 M\$ en revenus de taxation. Un montant de 12 M\$ avait été ajouté au rôle d'évaluation en vue de nouvelles constructions résidentielles et commerciales qui devaient être réalisées en 2013. Cependant, comme nous n'avons pas atteint la cible, nous avons un manque à gagner en ce qui a trait aux revenus de taxation pour l'année en cours. Aussi, les dossiers de contestations du rôle d'évaluation 2013 ont fait diminuer l'évaluation foncière de l'ensemble de la Municipalité. Quelques contestations sont toujours en cours et en attente de règlement. Un déficit d'opération pourrait être à prévoir pour l'année 2013 selon quelques facteurs en attente de confirmation.

L'année 2013 s'est caractérisée par l'ajustement du rôle d'évaluation des propriétés sur le territoire de la municipalité. Selon les valeurs établies lors du dépôt du nouveau rôle 2013-2014-2015, la valeur foncière imposable totale de la Ville de Baie-Comeau s'est accrue de 18,5 %, passant de 1,44 M\$ à 1,71 M\$.

## **PERSPECTIVES 2014**

Plusieurs incontournables auront des impacts importants sur le budget en préparation pour l'année 2014. En effet, la diminution du rôle d'évaluation aura une répercussion directe sur les revenus de taxation à prévoir. On estime à 1,2 M\$ cette perte de revenus. Deux éléments expliquent cette diminution du rôle : les contestations d'évaluation et une surestimation de 12 M\$ au rôle qui avait été prévu au budget 2013, reliée à de nouvelles constructions qui n'ont finalement pas été réalisées.

De plus, les effets négatifs de l'acquisition par Hydro-Québec du barrage, qui appartenait jusque-là à la Compagnie hydroélectrique Manicouagan, se feront de nouveau sentir l'an prochain, nous privant ainsi d'un revenu de 338 860 \$. Également, la modification annoncée par le gouvernement du Québec dans l'application du remboursement de la TVQ aux municipalités aura un effet négatif à la hauteur de 1,2 M\$. Cette nouvelle fut également corroborée par M. Éric Forest, maire de Rimouski et président de l'Union des municipalités du Québec.

Finalement, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on note une augmentation notable par rapport aux prévisions budgétaires 2013.

Le projet de la mise aux normes du réseau d'eau potable nécessitera un investissement important au cours de l'année 2014. Nous estimons donc l'endettement total à un ordre de 121 M\$, au 31 décembre 2014. Par contre, la dette à la charge du citoyen sera calculée en fonction des subventions à recevoir reliées à ce projet.

## **ANNEXE**

### **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Toujours en respect avec la Loi sur les cités et villes, je dois également vous faire part de la rémunération versée aux membres du conseil municipal. Ainsi, chaque conseillère et conseiller reçoit un salaire de base de 12 480 \$, alors qu'il est de 74 048 \$ pour le maire, auquel s'ajoute, pour ce dernier, une allocation non imposable de 15 307 \$. Les autres membres du conseil municipal bénéficient d'une allocation non imposable de 6 238 \$.

Pour ce qui est du maire suppléant, celui-ci se voit attribuer un montant de 100 \$ par semaine.